

COMMUNE D'AVESNES-LES-AUBERT

Canton de Carnières

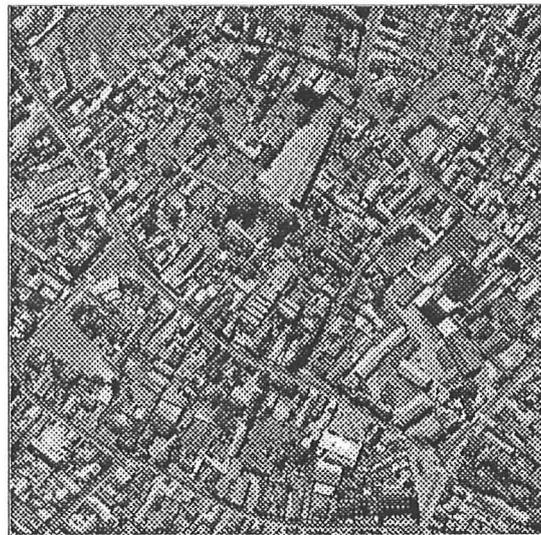


Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Mars 1997

SOMMAIRE



Préambule	3
Processus d'une démarche	4
Les raisons d'un complément d'étude FACV	6
- La place J. Jaurès	7
- La place de la République	8
- La rue Pasteur	9
- Les passages ou ruelles	9

Annexes

Préambule

Devant les grandes difficultés que connaît la Commune à savoir :

- 24% de demandeurs d'emplois (le double de la moyenne nationale),
- deux familles sur trois ne sont pas soumises à l'impôt national faute de revenus suffisants,

l'équipe municipale, pour les années 97-98, s'est fixée comme objectif prioritaire, l'amélioration de son cadre de vie en inscrivant dans son programme les actions suivantes :

- la résorption des friches industrielles de la Malterie et de la Cyrade Petit rue Camélinat ;
- la rénovation des rues Pasteur, Camélinat, des places Jaures et de la République ;
- la rénovation de la Résidence Alamo;
- la rénovation des façades de maisons et bâtiments communaux;
- la réfection des cours d'écoles primaire et maternelle.

Par ces premières actions les élus communaux espèrent redonner à Avesnes-lez-Aubert son aspect de petite ville active, dynamique et accueillante (*in. bulletin municipal*).

L'objet de ce complément de dossier programme est la réalisation, en partie, des ambitions affichées par les responsables locaux.

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

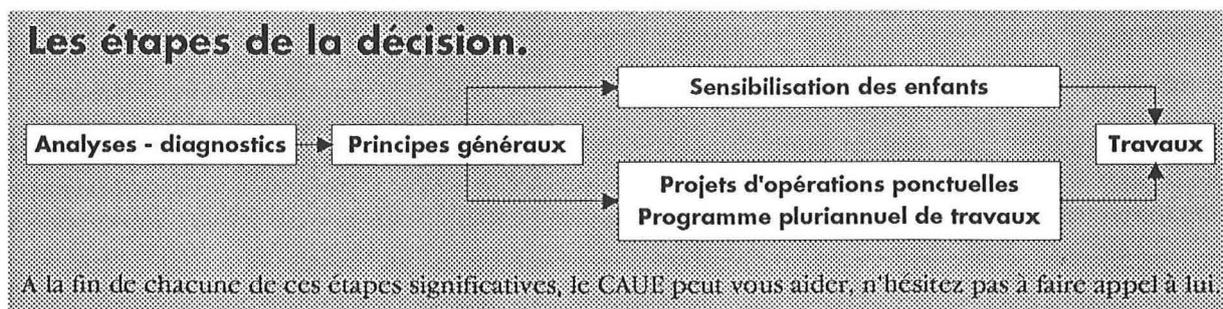
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



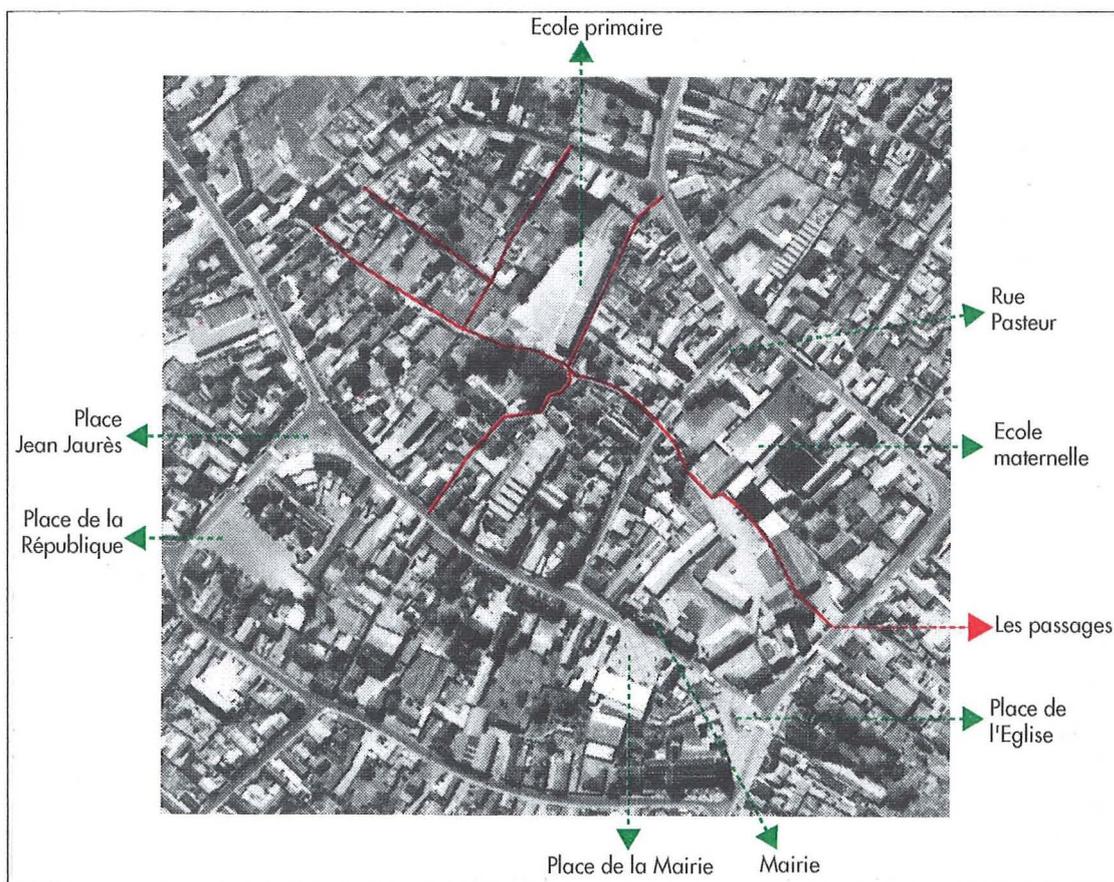
Les raisons d'un complément d'étude FACV

L'aménagement des places de la mairie et de l'église, l'étude de l'aménagement de la cour d'école primaire ainsi que le projet concernant la rue Pasteur dans le cadre de la DGE ont été une opportunité pour amener les élus à inscrire des actions complémentaires sur des espaces stratégiques. Ces actions visent d'une part, à assurer une liaison de qualité entre les différents projets et d'autre part, à améliorer le cadre de vie aussi bien des écoliers que celui des adultes.

L'aménagement des places J. Jaurès, de la République, le traitement paysager des passages et de la rue Pasteur, deviennent à ce titre un enjeu important pour dynamiser un quartier, véritable espace vital. A cet effet, l'étude complémentaire sur ce secteur devient alors une nécessité.

Cette étude, pour être efficace et cohérente, doit s'inspirer d'une part des aménagements déjà réalisés (place de l'église et de la mairie) et d'autre part, être complémentaire aux projets d'aménagement de la cour d'école (cf. Conseil ponctuel CAUE) et aux travaux en cours de la rue Pasteur.

Il est demandé au bureau d'étude une réflexion globale sur ce quartier. Cette réflexion doit prendre en considération les rues du 8 Mai 1945 et W.Rousseau et être menée en concertation avec l'équipe qui réalise les travaux de la rue Pasteur et les élus locaux.



La place J.Jaurès

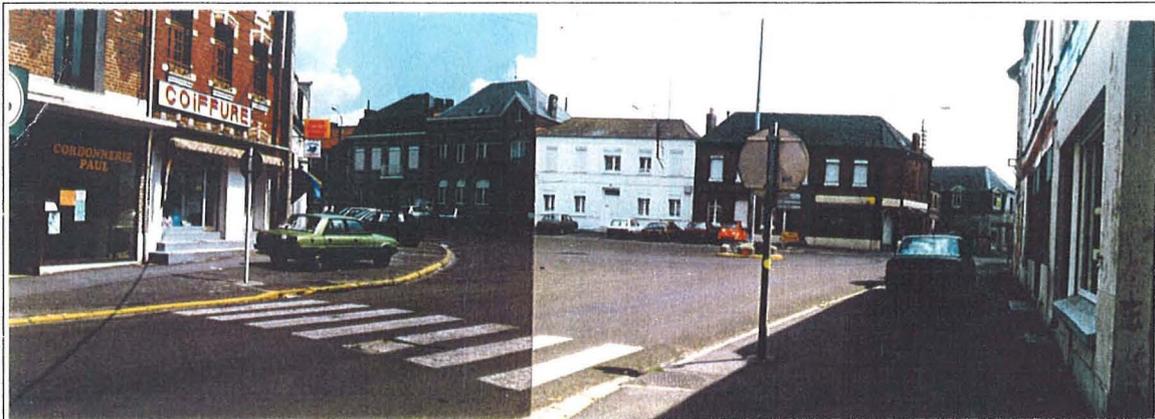
Située à l'intersection des rues Camélinat, Sadi Carnot et J.Vallès, cette place se présente beaucoup plus comme un carrefour à l'aspect minéral où l'espace piéton semble cantonné au niveau des trottoirs qu'un lieu de rencontre et de convivialité.

Cet espace, par sa localisation, mérite une attention particulière car c'est un site qui regroupe un ensemble d'activité commerciale et de plus c'est un lieu très fréquenté par la voiture.

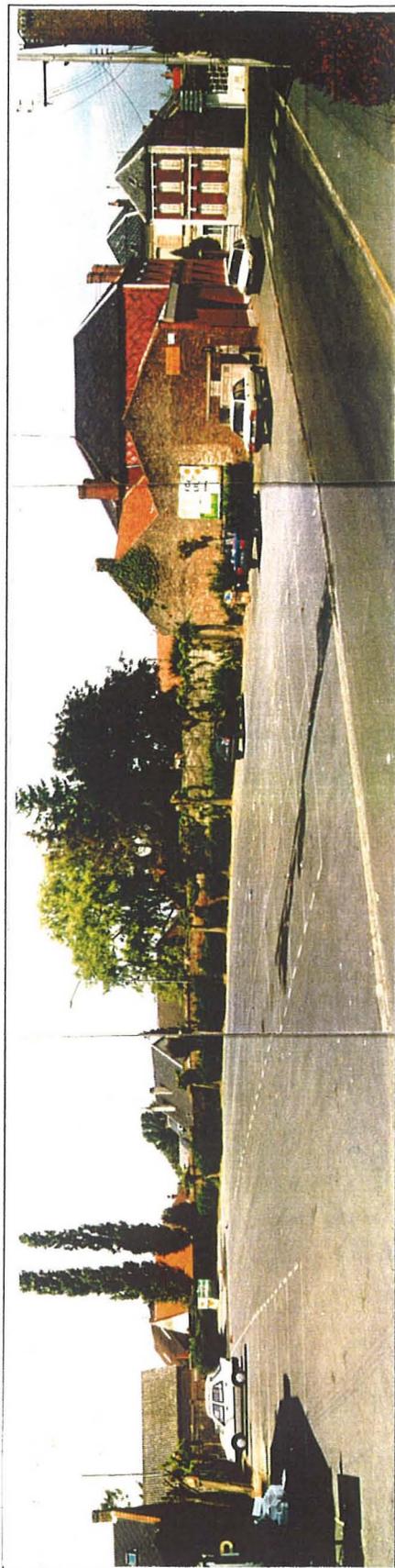


Son aménagement doit de ce fait viser un double objectif :

- réconcilier le piéton avec la voiture,
- éviter de perturber les activités quotidiennes ou exceptionnelles des lieux.



La place de la République



Située dans la rue J.Vallès, la place de la République, par sa position en cul de sac et l'absence d'environnement bâti, se présente comme un espace très minéral où les objets semblent s'accumuler (containers de récupération de verre, quelques arbres mal entretenus, une sanisette...). Son état actuel lui confère une image peu valorisante pour un espace central.

L'achat par la commune de l'ancienne salle de cinéma serait une transaction intéressante qui permettrait à cette place, en la désenclavant, de participer à l'animation du centre ville.

Il est demandé au bureau d'étude une réflexion portant aussi bien sur le traitement paysager de la place que sur ses liaisons avec l'ensemble du secteur. Cette réflexion doit être suivie d'esquisses chiffrées qui permettront aux élus de fixer leur choix sur le type d'aménagement.



La rue Pasteur

Axe reliant la rue Camélinat à la rue W.Rousseau, la rue Pasteur est actuellement en travaux dans le cadre de la subvention DGE.

Ces travaux concernent la construction de la chaussée, la matérialisation des stationnements et l'enterrement du réseau aérien. Conscients de l'importance que présente cette rue, les responsables locaux se sont fixés pour objectif, en plus de la construction d'une nouvelle chaussée, la valorisation de cet axe par un traitement paysager et un éclairage de qualité.

La priorité donnée à ce projet (travaux en cours) exige qu'un APS chiffré soit réalisé par le bureau d'étude et qu'un phasage soit proposé pour la réalisation progressive des travaux. L'APS doit prendre en considération aussi bien l'aspect sécuritaire que paysager.

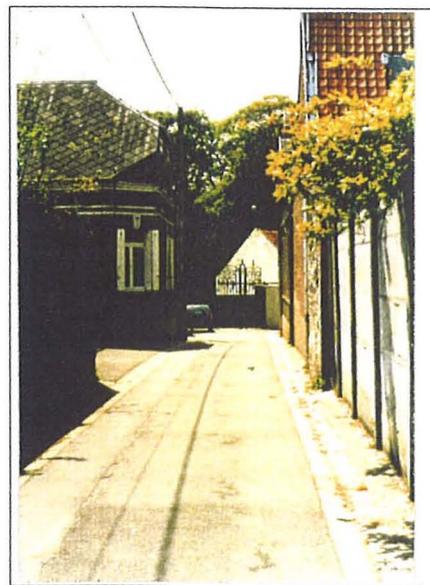
Cette approche doit être menée en étroite collaboration avec les services de la subdivision de l'Équipement et l'équipe municipale.

La participation des riverains à ce projet nous semble intéressante.

Les passages ou ruelles

L'îlot urbain situé entre les rue du 8 Mai 1945, Camélinat, Louise Michel et W. Rousseau est irrigué par un ensemble de venelles. Ces passages, par leurs localisations, représentent un atout non négligeable que la Commune, dans le cadre de son projet d'amélioration du cadre de vie, doit mettre en valeur. En effet, valorisées ces venelles permettent, en les rendant plus attractives et fréquentables, de participer pleinement à l'animation de ce secteur.

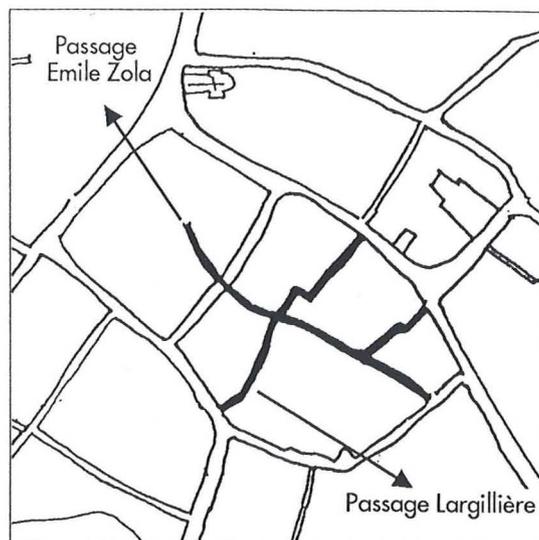
Il sera demandé au maître d'œuvre la réalisation d'esquisses suivies d'un APS chiffré sur l'ensemble de ces linéaires.



Passage Largillière



Passage Emile Zola



Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Fanny Frigout</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Ahmed Rebaï</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Jean-Marc Le Moing</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Didier Escherich</i>
<i>Secrétariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

***Ce document a été réalisé par
Ahmed Rebaï Ecologue***